

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.	Numéro de permis 2017193	Date d'inspection Le 06 octobre 2022
Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare		Numéro de téléphone (506) 475-9309
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	06 oct. 2022	06 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le ratio ne doit pas dépasser le nombre permis pour 2 éducatrices, max. De plus, il est important de maintenir le nombre permis dans chaque local.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 oct. 2023	06 oct. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'inscription pour le cours en ligne de 90hrs pour une nouvelle éducatrice va débutée de mai-octobre 2023. Une autre vérification aura lieu à ce moment.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 oct. 2022	
Commentaires : En attente d'une date pour la formation. Deux éducatrices ne peuvent pas être seules avec un groupe, ni faire l'ouverture et fermeture, car elles n'ont pas leurs RCR.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, des espaces de rangement et des dossiers pour les enfants.
Certains enfants sont déjà à l'extérieur ou se préparent à aller à l'extérieur lors de ma visite.
Observation du diner et du début de la sieste.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Le 06 octobre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Jessie Beaulieu

Le 06 octobre 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date